



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : systeme penitentiaire

Question écrite n° 65195

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des effectifs penitentiaires dans le departement de la Reunion. Il souhaiterait connaitre, au 1er janvier 1992, la liste des capacites theoriques de ces etablissements et les effectifs reels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux porte a la connaissance de l'honorable parlementaire que le departement de la Reunion dispose de trois etablissements penitentiaires representant une capacite globale de 610 places pour un effectif de 613 detenus au 1er janvier 1992 et de 634 detenus au 1er decembre de la meme annee. Ces chiffres recouvrent toutefois des situations differentes selon les etablissements consideres : pour une capacite de quatre-vingt douze places, la maison d'arret de Saint-Denis accueillait 131 detenus au 1er janvier 1992 et 152 au 1er decembre 1992, tandis que la maison d'arret de Saint-Pierre en accueillait respectivement quatre vingt dix-huit et 104 aux memes dates, pour une capacite de quatre-vingt-huit places. Le centre penitentiaire de la Plaine des Galets dispose, quant a lui, d'une capacite totale de 430 places, reparties entre un quartier maison d'arret de 104 places, un quartier maison centrale de 116 places et un quartier centre de detention de 210 places. Ce dernier etablissement comptait 384 detenus au 1er janvier 1992 (dont 126 en maison d'arret, 108 en maison centrale et 150 en centre de detention) et 378 detenus au 1er decembre 1992 (dont 163 en maison d'arret, quatre-vingt deux en maison centrale et 133 en centre de detention).

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr?](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65195

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5613